



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 66895

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nocivité des jeux vidéo essentiellement pour les enfants et les jeunes adolescents. Il a été clairement démontré par différentes études qu'utiliser des jeux vidéo avec assiduité pouvait nuire à la santé et entraîner des troubles du comportement (épilepsie, démences...). Certes, la mention existe déjà mais en minuscule. Il est temps aujourd'hui de l'écrire de façon plus lisible sur les jeux. Il se demande si, comme pour le tabac, une mention ne pourrait pas être apposée, mettant en garde les utilisateurs des risques de troubles susceptibles d'apparaître suite à une utilisation abusive des jeux vidéo, en apposant par exemple une mention préventive « Attention, peut nuire à la santé ».

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66895

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5741